Depuis 1982, le **Programme d'assurance pour les athlètes canadiens (PAAC)** s'est imposé comme la couverture la plus complète des blessures résultant d'**accidents** et de **surmenage sportifs**, subies par des athlètes canadiens de tous niveaux, aussi bien « au Canada » qu' « en dehors du Canada ».

Explication du PAAC

Au Canada: couvre les accidents sportifs, incluant le « **surmenage sportif »**, qui est unique au PAAC depuis le tout début. La garantie de **« surmenage »** garantit les athlètes contre des blessures chroniques, telles les tendinites, qui sont causées par des activités répétitives. Les prestations du PAAC pour **surmenage sportif** sont très populaires et très en demande parmi les athlètes canadiens.

Assurance médicale de voyage : offre une protection 24 heures sur 24 en cas d'urgence médicale ou de soins hospitaliers résultant de maladie ou de blessure. **Bien sûr, le PAAC garantit toujours les athlètes pendant leurs compétitions.** Le programme d'Assistance Voyages offre une assistance d'urgence mondiale aux membres du PAAC en voyage hors de la province / Canada.

Qui est admissible au PAAC?

Tous les **athlètes**, **entraîneurs**, **gérants** et **officiels**, membres d'un organisme de gestion, comme un **organisme sportif national** ou **provincial**, un **centre** et **institut canadien du sport**¸ une **équipes sportives**, une **ligues,** un **club** une **école**, une **organisation multisport etc.**

.

Comment s'inscrire à un PAAC

L'inscription au PAAC est très simple. Il y a deux options pour inscrire à un PAAC :

Option1 – Inscription pour une **organisation**

Option 2 – Inscription pour une **personne**

Veuillez consulter la section PAAC de notre site web à www.mkirsch.ca "Inscription" pour plus de détails

Points saillants du PAAC

- Le PAAC est disponible pour tout athlète canadien, peu importe le sport pratiqué.
- La garantie d'assurance est automatique.
- Aucun formulaire de demande à compléter.
- Pas d'exclusions pour affection médicale préexistante.
- Pas de minimum d'inscriptions par **organisme**.
- Un physiothérapeute autorisé ou un thérapeute du sport agréé (membre de l'ACTS), peut compléter le formulaire de sinistre pour les traitements de physiothérapie, de thérapie du sport ou de massothérapie.
- Importante protection d'assurance offerte aux athlètes canadiens pratiquant tous les sports, à tous les niveaux, depuis 1982.

Points saillants - assurance **Au Canada** :

- Plusieurs plans vous sont offerts : Bronze, Argent, Or et 500 Plus.
- La garantie **surmenage** couvre la physiothérapie, la thérapie sportive, la massothérapie, les soins chiropratiques et les orthèses du pied.
- Hospitalisation en chambre semi-privée.
- Ordonnances de médicaments.
- Frais ambulanciers.
- Services paramédicaux.
- Équipement médical, tel les appareils orthopédiques, les béquilles, les attelles.
- Soins dentaires suite à un accident.
- Rayons X et examens de laboratoire, incluant les IRM, les tomodensitogrammes et les ultrasons.

Points saillants - assurance **médicale de voyage :**

- Garantie 24 heures sur 24 pour toute urgence requérant des soins médicaux ou hospitaliers suite à une maladie ou une blessure **ou, évidemment, pendant que l'athlète participe à une épreuve de son sport.**
- L'assurance médicale de voyages garantit aussi le **programme d'Assistance Voyages**, qui accorde une assistance internationale aux membres du PAAC en voyage à l'étranger.
- La garantie est disponible sur une base hebdomadaire, par voyage, selon un plan individuel annuel (30 ou 60 jours) ou selon un plan de groupe annuel
- Aucune franchise.
- Règle proportionnelle 100%.

Combien coûte cette assurance?

Assurance au Canada

Bronze : 280$/personne/ période de 12 mois
Argent : 560$/personne/ période de 12 mois
Or : 955$/personne/ période de 12 mois
500 Plus: 40$/personne/ période de 12 mois

L'assurance médicale de voyage

Par Voyage
-8$ pour chaque journée 60$ prime minimale
7 jours ou moins

Plan annuel individuel (PAI)
- 315$/année 30 jours consécutifs
- 525$/année 60 jours consécutifs
- 870$/année 90 jours consécutifs

Pour plus de renseignements sur le Programme d'assurance pour les Athlètes canadiens (PAAC), veuillez consulter la section PAAC de notre site Web : www.mkirsch.ca

Le site Web contient des renseignements détaillés sur le PAAC, les garanties « Au Canada » et « Assurance médicale de voyage », les formulaires de sinistre, le **programme d'Assistance Voyages** et bien davantage

Ce qui précède est un simple résumé du Programme d'assurance et ne constitue pas un contrat. Toutes les conditions et modalités sont spécifiées dans la police d'assurance émise par l'assureur

M Kirsch services financiers, comme cabinet de courtage d'assurance indépendant et consultant, se spécialisant en assurances et services financiers.

Depuis 1982, le Programme d'assurance pour les Athlètes canadiens (PAAC) procure les services d'assurance indispensables à la collectivité sportive canadienne. Le PAAC est maintenant reconnu comme offrant aux athlètes canadiens la protection d'assurance la plus complète et la plus innovatrice, incluant la couverture de **surmenage**, qui est devenue le bénéfice que les athlètes recherchent le plus et qu'ils considèrent le plus important.

Nous sommes très fiers de pouvoir soutenir tous les niveaux de la collectivité sportive canadienne. Nous sommes heureux des liens positifs que nous entretenons avec le monde du sport et nous nous réjouissons de pouvoir continuer à travailler avec vous dans les années à venir.

Communications :

M Kirsch services financiers
6500 Trans-Canada Highway,
Suite 400, Pointe-Claire,
Québec, H9R 0A5
TEL.: (514) 636-5351
FAX: (514) 636-8268

caip@mkirsch.ca

www.mkirsch.ca

SSQ, Société d'assurance Inc.
1225 rue Sainte-Charles ouest
Bureau 200
Longueuil, Québec
J4K 0B9

This pamphlet is available in English

Formulaire : GR (06/25)

L'ASSURANCE AU SERVICE DES ATHLÈTES CANADIENS

www.mkirsch.ca

PROGRAMME D'ASSURANCE POUR LES ATHLÈTES CANADIENS

PAAC CAIP

CANADIAN ATHLETE INSURANCE PROGRAM

AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ SPORTIVE DEPUIS 1982